N 3206 — 3e Année — CINQ CENTIMES — Samedi 27 Mars 1897

RÉDACTION & ADMINISTRATION:
QUESNE, 68, rue des Fabricants (près la place du Trichon)
TOURCOING, rue VERTE, 56

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
Trois mois, 4 fr. 50 — Un an, 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois, 6 francs — Un an, 24 francs
L'abonnement continue sauf avis contraire.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES . . . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES . . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS. . . . . 0 fr. 75 —
LOCALES . . . . . 1 fr. 00 —

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal, à Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 10.

Téléphone

L'Avenir de Roubaix-Tourcoing commencera prochainement la publication d'un nouveau feuilleton.

LE CLÉRICALISME et l'armée

Le maintien indéfini, à la tête de l'armée, de vieux généraux accablés d'ans et souvent d'infirmités, n'a pas eu seulement pour résultat de constituer un haut commandement d'une infériorité notoire, il a aussi puissamment contribué à entretenir dans l'armée de la République un esprit clérical et des sentiments réactionnaires qui loin de décroître, semblent s'affirmer chaque jour davantage.

Le cléricalisme règne en maître dans les hautes sphères militaires. Nul ne parvient plus guère que par lui aux grades élevés. Les titres nobiliaires sont plus appréciés que la science et le mérite, et nous avons vu récemment le *Gaulois*, dans un article qui provoqua les protestations indignées de M. de Cassagnac lui-même, révéler que l'aristocratique *Jockey-Club* exerçait une grande influence sur l'avancement de nos officiers de cavalerie.

Les convictions républicaines, au contraire, sont un titre de défaveur. Les officiers républicains en sont arrivés à dissimuler leurs opinions, sous peine d'être notés comme de mauvais esprits, comme des révolutionnaires.

Au cours de manœuvres exécutées naguère dans le Nord, des officiers qui désiraient lire le *Progrès*, recommandaient à nos vendeurs d'en cacher le titre sous un exemplaire de la *Dépêche*....

Dans ces réunions de commandants de corps d'armée qui dressent chaque année la *liste de classement des officiers*, le favoritisme se donne libre cours. Les influences valent mieux que le mérite; les recommandations jouent un rôle prépondérant. Et des manchandages peu édifiants se concluent trop souvent entre membres de la commission, qui s'accordent réciproquement des avantages en faveur de leurs protégés respectifs.

Et l'on s'étonne de voir, dans les plus hauts grades, des officiers non-seulement à demi invalides, mais encore de capacités militaires manifestement insuffisantes! On s'étonne que les manœuvres de divers ordres prescrites chaque année par l'état-major général, se mettent si souvent en défaut *la science de nos généraux!*

Nous avons connu parfois des officiers parvenus aux grades supérieurs, à force d'énergie et de mérite, malgré leurs opinions républicaines; mais rarement parviennent-ils à décrocher la troisième étoile. Ils pouvaient être encore en parfaite santé, pleins de vie et d'activité, et d'intelligence toujours lucide. On leur fendait impitoyablement l'écritoire, sandis qu'étaient promus des camarades tout-à-fait fatigués, intellectuellement et physiquement. Mais ceux-là étaient bien pensants, et ils bénéficiaient de hautes et puissantes protections.

Cet esprit clérical, qui prédomine souverainement dans notre armée républicaine, *peut seul expliquer l'aisance parfaite* avec laquelle certains officiers se livrent à des manifestations et à des actes de propagande qu'ils estiment, évidemment, tout naturels.

M. le colonel commandant le 27e d'artillerie a dû être certainement très surpris des protestations soulevées par le rapport que nous avons signalé, et où il annonçait des conférences religieuses par un « aumônier militaire », dans une chapelle de Douai.

Et, sans doute, a-t-il éprouvé quelque pieuse indignation en apprenant que l'aumônerie militaire avait été supprimée en France.

Lorsqu'il y a deux ans, les cléricaux organisèrent la fête de Jeanne d'Arc, ils invitèrent les autorités civiles et militaires à une messe solennelle à l'église Saint-Maurice, à Lille. Les autorités civiles s'abstinrent. M. Vel-Durand aussi bien que M. Géry Legrand refusèrent de s'associer à cette manifestation cléricale. Mais tout notre corps d'officiers, commandant le corps d'armée en tête, étaient là, tous en grande tenue, tous ayant été convoqués par ordre. Et les soldats eux-mêmes, s'ils n'avaient pas été obligés d'assister à la messe, avaient du moins reçu leur liberté, afin de pouvoir participer à la petite fête.

Fête cléricale, fête militaire !...

Et ce qui se passa à Lille, se produisit également dans toute la France. Il fallut que le ministre de la guerre, menacé d'interpellation, intervint pour réfréner le zèle par trop catholique de nos généraux.

Parlerons-nous des nombreux cercles militaires catholiques, où *l'on attire les soldats à l'aide de quelques menus avantages*, et qui sont uniquement des centres de propagande cléricale, non seulement tolérés, mais protégés par l'autorité supérieure?

Rappellerons-nous le prosélytisme de nos officiers à Madagascar, que l'on signalait encore ces temps derniers, et où l'armée s'est faite l'auxiliaire des jésuites dans son œuvre de fanatisme?

Ce sont là faits connus, avérés; c'est une situation contre laquelle les ministres républicains qui ont passé par l'hôtel de la rue Saint-Dominique se sont déclarés impuissants.

Quel est le gouvernement, quel est le ministre de la guerre, qui aura l'énergie *et la virilité nécessaires pour y remédier?*

Ce ne sera toujours point un général. Un ministre civil, vigoureusement appuyé par le Parlement et par l'opinion, pourrait seul accomplir l'œuvre indispensable de transformation de l'armée, dont le rajeunissement des cadres devrait être à la fois le moyen et le résultat.

En attendant, que nos députés repoussent, du moins, sans hésiter toutes les mesures susceptibles de consacrer et d'aggraver encore des traditions aussi funestes au bon esprit de l'armée qu'à son prestige et à sa puissance.

Georges ROBERT.

L'interpellation Joseph Fabre

Le Sénat discutera demain l'interpellation de M. Joseph Fabre sur « les mesures que le gouvernement a prises ou compte prendre — c'est la formule même de l'interpellateur — en présence des menées cléricales et des directions ponticales ». Cette interpellation remonte à près de deux mois. M. Joseph Fabre la déposa au lendemain de l'élection de M. l'abbé Gayraud, mais la discussion en fut ajournée d'abord en raison d'une indisposition du garde des sceaux, ensuite parce que le Sénat ne voulut pas paraître peser sur la décision de la Chambre, relativement à l'élection de Brest.

Le gouvernement a arrêté dans le Conseil de cabinet tenu ce matin les déclarations qu'il fera demain, au Luxembourg, en réponse à M. Joseph Fabre. Le garde des sceaux affirmera tout d'abord que le gouvernement est résolu à ne point permettre aux membres du clergé de se mêler aux luttes politiques. Chaque fois que des faits caractérisés d'intrigue cléricale se produiront, le ministre des cultes sévira comme il vient de sévir contre ces curés de Lannilis et de Ploudalmezeau, dont les traitements viennent d'être suspendus parce qu'ils s'étaient mis à la tête de la manifestation organisée contre la troisième circonscription de Brest. M. l'abbé Gayraud doit, on le sait, questionner à ce sujet le garde des sceaux, mais le jour où cette question viendra devant la Chambre n'est pas encore fixé.

Quant au président du conseil, il interviendra dans la discussion de l'interpellation de M. Joseph Fabre pour exposer, au point de vue général, la politique du gouvernement en matière religieuse. M. Méline déclarera que le cabinet saura défendre sans provocation, mais aussi sans faiblesse, les droits de l'Etat laïque. La déclaration sera, dit-on, très ferme. Elle s'inspirera du même esprit que celle faite le 22 janvier devant le Sénat par le ministre de l'instruction publique.

La Haute assemblée avait alors à se prononcer sur la prise en considération d'une proposition de M. Fresneau, sénateur de la droite, qui tendait en quelque sorte à l'abrogation des lois scolaires. Non seulement, M. Rambaud s'opposa de toutes ses forces à la prise en considération, mais il appuya un ordre du jour de M. Leperché affirmant les droits de la société civile et la volonté du Sénat d'appliquer avec fermeté les lois scolaires.

La discussion de demain se terminera certainement comme celle du 22 janvier, par un vote dans lequel se grouperont d'une part les sénateurs appartenant à toutes nuances de l'Union républicaine, de l'autre la petite minorité conservatrice du Luxembourg.

T. H.

Echos et Nouvelles

A propos chez le sage d'administration. Rigo et la prime. Chacun se croit empereur de quatre Paris par l'espace de Cologne.

∴

Les chemins de fer électriques en Europe : C'est l'Allemagne qui obtient le record de la locomotive électrique avec 400 kilomètres. Suivent la France, 132 kilomètres ; l'Angleterre, 94 ; l'Autriche, 71 ; la Belgique, 25 ; l'Islande, 15. Souvenons qu'arrivé après la modeste Islande ? La Géant russe, après 10 kilomètres, puis : Suède et Norwège, 7 ; la Grèce, 5 ; la Hollande, 3 ; le Portugal, 2.... Deux kilomètres ! Décidément, les Portugais font toujours gais !

∴

Cadeaux du Schah aux souverains russes. — A l'Impératrice une bague ornée d'une turquoise entourée de brillants magnifiques ; au Czar un sabre au XIVe siècle, dont la garde est recouverte de perles précieuses.

∴

M. Paul d'Enjoy nous apprend qu'un Indo-Chine le mets le plus recherché est le *Ver galonière*. Ces vers que l'on trouve en Orient dans les feuilles de choux se vendent de 25 à 50 centimes pièce !

∴

L'*Armeria* de Madrid vient d'acheter aux richesses de sa collection la tente de François Ier tombée aux mains des Espagnols à la bataille de Pavie.

∴

La commission de santé publique de la législature de Kansas, aux Etats-Unis, vient de présenter un projet de loi substituant la castration aux autres pénalités appliquées aux criminels.

∴

Le petit jaune s'avance ! Le voilà déjà installé chez nos amis les Russes. Un journal chinois, imprimé en langue russe et chassés, ce paraître, dit-on, à St-Pétersbourg.

AU JOUR LE JOUR

LILLE et le Quartier St-Sauveur

XI

Les religieuses de l'hôpital Saint-Sauveur résistèrent, en 1747, de ne plus recevoir aucune femme malade. Victor Derode et Houzé de l'Aulnoy établirent cette décision soit à l'encombrement des salles par des soldats blessés, soit à la précarité des ressources de l'hôpital — quoiqu'il n'apparaisse pas que l'exclusion d'un sexe au profit de l'autre, dut réaliser la moindre économie. D'aucuns prétendent que le relâchement des mœurs avait propagé à un tel point les maladies honteuses parmi la partie féminine de la population qu'on dut renoncer à les soigner.

On se contenta pour arrêter la contagion d'établir un concours de rosières dans chaque paroisse. Cet héroïque remède fut probablement peu efficace.

Le chanoine de Saint-Pierre, Charles Montlinot, docteur en théologie et en médecine, qui vivait à cette époque, nous donne de la mesure peu charitable prise par les sœurs une explication peu flatteuse, bien qu'il soit plein d'indulgence pour les humaines faiblesses. La page est assez suggestive pour être citée en entier (1).

« Ce règlement qui paraît tout au moins contraire à l'intention des fondateurs et au bien public, est cependant exactement exécuté. Les raisons qui servent à le justifier sont frivoles et injurieuses à un sexe, dont les religieuses de St-Sauveur devraient savoir par état supporter les faiblesses et soulager les infirmités. Quel motif a donc pu porter ainsi des âmes vraiment vertueuses à manquer aux bienséances de leur sexe et à circonscrire leur charité ? Quoi qu'il en coûte pour oser tout dire, on ne taira point ici par pusillanimité les raisons qui font exclure les femmes de l'hôpital St-Sauveur; on croit que ces raisons n'ont point leur source ailleurs que dans ce penchant naturel qui pousse un sexe vers l'autre. Quelque piété, quelque *vertu que l'on ait, la nature ne sort tout entière* du cœur humain, elle se reproduit toujours sous des formes nouvelles, et la religion peut bien quelquefois suspendre l'impétuosité de sa marche mais jamais l'arrêter entièrement. Il paraît si naturel d'aimer Dieu et les hommes, si consolant de suivre la nature et de faire son devoir, si satisfaisant de soulager les malheureux sans ouvrir un décret, il paraît si moral enfin de céder aux impulsions du cœur, qu'il ne doit pas paraître étonnant que des religieuses mêmes se soient engagées volontairement à ne servir que des hommes ».

Le Cœur-Esprit qui doit trouver vraies parce qu'elles sont puisées dans la nature, conviennent également aux religieuses de Notre-Dame qui ont suivi les mêmes principes ».

Voilà textuellement l'explication de l'écclésiastique psychologue ; à nos lecteurs d'en apprécier la valeur.

∴

La mort de Louis XV, survenue le 10 mai 1774 laissait à son fils Louis XVI une France ruinée par les orgies royales, perdue de débauches, en proie à la misère la plus noire. Lille partageait le sort commun. Le paiement des rentes municipales était en partie suspendu. Les ouvriers sans travail et sans pain, erraient, hâves et menaçants à travers les rues et dans les campagnes environnantes.

Et au milieu de cette affreuse détresse, le *Magistrat de Lille continuait à mener joyeuse vie*, organisant des fêtes et des dîners somptueux. Les pamphlets paraissant en grand nombre dès l'accusant d'écouler annuellement 125.000 livres à la Cité, surexcitaient la classe laborieuse.

Les moindres incidents étaient cause de manifestations tumultueuses. En voici un exemple : Par un arrêt très sage, le Magistrat avait décidé que dorénavant les morts seraient enterrés extra-muros et portés sur un corbillard jusqu'au cimetière. Il n'a fallut pas davantage pour que la population se soulevât.

Le lundi 26 août 1779, elle se précipite au-devant du premier convoi qui se dirigeait vers le cimetière de Fives, elle brise la voiture funéraire et s'empare du cercueil pour le porter aux anciens cimetières.

∴

Les années se suivaient sans apporter d'adoucissement à la misère du peuple. Pendant l'année 1781, 326 enfants que leurs parents ne pouvaient nourrir furent abandonnés sur la voie publique ; il en mourut 305.

La rédaction des cahiers, la convocation des Etats généraux de 1789 semblaient devoir calmer l'effervescence populaire mais il est faits donner du pain aux pauvres qui ne pouvaient se payer du blé à 40 florins (le florin était de 1 fr. 25).

Le 29 avril, des bandes nombreuses d'ouvriers *déguenillés se ruent* sur les boulangeries et les pillent. On bat la générale dans les rues et ordre est donné aux troupes de tirer sur les émeutiers. Un moment calmés, ceux-ci, aiguillonnés par la faim, recommencent à quelques jours d'intervalle les mêmes exactions.

M. Martel, négociant, rue des Malades, M. Lesage, dénoncés tous deux comme accapareurs, voient leurs habitations saccagées.

La foule hurlante se précipite ensuite vers la brasserie Chesquière, rue de la Barre, et la met au pillage; elle revient rue des Malades, au domicile de M. Duchateau, fonctionnaire royal qui eut certainement été massacré si, prévenu à temps, il ne s'était caché dans l'étable d'une ferme voisine. Les émeutiers qui en voulaient surtout à sa personne en sa qualité de représentant du trône, se contentent de vider la cave, très bien garnie, pendant trois jours on se livra devant la maison *à une écœurante orgie de vin.*

Les sévères répressions de l'autorité ne faisaient qu'exaspérer le populace.

Une pauvre femme qu'on avait, prétendit-on, surprise en flagrant délit d'excitation au pillage devant la brasserie Chesquière, fut fouettée de verges marquée au fer rouge sur la place publique et pendue le 18 mai. Un nommé Monique subit le même sort «pour avoir, dit l'accusation, vers cinq heures du matin dans la rue des Malades, vis-à-vis la maison d'un particulier *qu'on avait pillé* (sic) volé un double louis d'or, 9 simples et 2 écus de 3 livres». Un second coupable fut pendu le même jour.

Le 21 juillet au soir, les maisons Desourdins, Lagache et Druez étaient complètement dévastées.

Enfin les bourgeois s'organisèrent en milices équipées à leurs frais qui parvinrent à éviter pendant un certain temps de plus graves désordres.

Le 25 janvier 1790, Lille élisait son premier maire, M. Vanhaecnacker ; le 10 février dix-sept officiers municipaux étaient nommés et enfin, le 20, la nouvelle municipalité prenait possession de l'Hôtel-de-Ville.

∴

Elle eut presqu'aussitôt à intervenir dans de sanglantes collisions entre les troupes de la garnison.

Les régiments *Royal des Vaisseaux* et *La Couronne* passaient pour avoir des sentiments aristocratiques que ne partageaient point la *Colonelle-Générale* et les *Chasseurs de Normandie*. Après toute une série de provocations de part et d'autre les bagarres éclatèrent.

Pendant plusieurs jours, dans les rues de la ville, dont les maisons étaient closes et les habitants terrifiés, les soldats se livrèrent à de véritables égorgements. Les pavés étaient jonchés de cadavre principalement le rue de la Monnaie.

Les *chasseurs* et la *colonelle-générale* finirent par s'emparer de la citadelle emmenant en otage le général Livarot. Ils se préparèrent à subir un siège en règle, mais la municipalité intervint et après une quinzaine de jours de pourparlers il fut décidé que les quatre régiments quitteraient Lille pour des directions différentes: la *Couronne* partit pour Bethune ; le *Royal-Vaisseau* pour Maubeuge ; la *Colonelle-Générale* pour Dunkerque ; les *Chasseurs de Normandie* pour Philippeville.

Le 1er avril 1790, apparut à Lille le premier journal quotidien, l'*Abeille patriotique*, qui subsista sous des titres divers jusqu'à la Terreur.

Le calme étant complètement rétabli, on put le 25 avril, célébrer joyeusement sur le Champ de Mars, la fête du serment des gardes nationales jurant d'être fidèles à la nation, à la loi et au roi.

Mais ce n'était qu'une courte trêve. Les événements allaient se précipiter : la fuite du roi, l'émigration des nobles, l'invasion étrangère soulevaient le peuple à l'héroïque tragédie de 1792.

Paul ASSOIGNION.

Nos Dépêches

Par Fil Téléphonique Spécial

LES RÉVÉLATIONS D'ARTON

Arrestation de M. Saint-Martin

Paris, 25 mars.

L'ancien député, que M. Clovis Hugues dénonce avec véhémence, est M. Saint-Martin qui fut député de Vaucluse de 1885 à 1889.

Il fut l'un de ceux qui embrassèrent la cause du général Boulanger. Lors des élections législatives générales de 1889, il abandonna le département de Vaucluse pour se présenter à Paris, comme candidat boulangiste, dans la troisième circonscription du dix-huitième arrondissement où il fut élu contre M. Lavy. En 1893, il retourna se présenter en Vaucluse, à Avignon, mais il échoua contre M. Pourquery de Boisserin. Depuis, il vit dans son pays de sa profession d'avocat.

Paris, 25 mars. — Une dépêche d'Avignon arrivée aujourd'hui à Paris annonce que M. Saint-Martin, ancien député du Vaucluse, a été mis ce matin en état d'arrestation, sur mandat de M. Le Poittevin chargé de la nouvelle instruction sur le Panama.

Une interpellation de M. Georges Berry

Si les demandes en autorisation de poursuites ne sont pas déposées, M. Georges Berry demandera à interpeller le gouvernement à la séance de lundi.

En cas d'opposition du gouvernement à cette date, le député de Paris demandera qu'il soit fixé une date ferme.

LA MALADIE D'ARTON

Paris, 25 mars. — Arton est plus souffrant cet après-midi. M. Demange, pendant une suspension d'audience à la cour d'assises, s'est rendu *auprès de M. le docteur* Brouardel et lui a parlé de la maladie d'Arton. Il a été convenu qu'Arton serait autorisé à se faire examiner par un médecin spécialiste.

D'autre part, M. Le Poittevin a signé un permis de sortir qu'il a confié au directeur de la Conciergerie, afin que si l'état de santé d'Arton le nécessitait, immédiatement le transférer à l'Hôtel-Dieu.

Cet après-midi, le juge d'instruction a entendu M. Victor Simond, directeur du *Radical*.

LES DEMANDES en autorisation de poursuites

Paris, 25 mars. On dit que les demandes en autorisation de poursuites contre des membres du Parlement ne seront probablement déposées que dans les premiers jours de la session prochaine.

UNE MISSION A LA SURETÉ

Après avoir eu avec le procureur-général un entretien qui n'a pas duré moins d'une heure, M. Le Poittevin a regagné son bureau où il a fait appeler M. Hamard, sous-chef de la sûreté et lui a donné de nouvelles instructions. Lesquelles ?...

LA GUERRE en Crète

La stricte exécution du blocus

CAPTURE du steamer grec «Hera»

Athènes, 25 mars. — On commençait à être inquiet sur le sort du steamer *Hera* qui était parti, il y a deux jours, à destination de la Crète, ayant à bord le vice-président de la Chambre, M. Moros, et M. Romano, député. Or, on vient d'apprendre que ce steamer ayant dépassé la ligne du blocus à cause d'une tempête, a été capturé par un croiseur autrichien et amené dans un petit port de Crète.

MM. Roma et Romano ont été conduits à Milo.

Protestation de la Grèce

Athènes, 25 mars. — Le gouvernement grec a décidé d'adresser aux puissances une note de protestation contre le blocus de la Crète, dans laquelle elle dégagera sa responsabilité des suites que cette mesure pourrait avoir.

Candidature du prince Georges

Athènes, 25 mars. — Le bruit que les puissances discuteraient la candidature du prince Georges à la principauté de l'île de Crète est très mal accueilli par l'opinion publique.

M. Creelman, correspondant du *New-York Journal*, a télégraphié au prince pour lui demander s'il accepterait cette fonction. Le prince Georges a répondu ; « Je ferai ce que la nation m'ordonnera de faire.»

La *Proia*, organe gouvernemental, dément catégoriquement l'assertion que le gouvernement aurait proposé de négocier la candidature du prince Georges à la principauté de l'île de Crète.

La *Proia* affirme que le gouvernement se renferme toujours dans les propositions formulées par lui dans sa réponse à la note identique des puissances.

Les massacres de Tokat

Constantinople, 25 mars. — Après avoir été révoqués, le gouverneur, le chef de la gendarmerie et le chef de la police de Tokat ont été arrêtés.

Le *gouverneur* général qui s'est rendu à Tokat sur l'ordre du sultan, télégraphie que les autorités locales ont pris toutes les mesures pour réprimer les désordres et qu'elles ont opéré plusieurs arrestations.

La tranquillité aurait désormais rétablie.

La commission chargée de faire une enquête sur les troubles de Tokat, sous la présidence de Hussan-Izzet-Pacha, est partie hier dans la soirée, se rendant à Sassoun, d'où elle gagnera Tokat.

EXPLOSION D'UNE TORPILLE à bord d'un croiseur anglais TRENTE BLESSÉS

Paris, 25 mars. — Après la catastrophe du *Sissoi-Veliki* en voici une autre du même genre qui a fait, elle aussi, de nombreuses victimes. Le *New-York Herald*, édition de Paris, reçoit de Malte la dépêche suivante :

Une explosion qui aurait eu des conséquences plus terribles encore si elle s'était produite dans l'intérieur du navire, a eu lieu sur le pont du croiseur de première classe de la marine britannique *Theseus*.

Pendant que ce navire faisait des exercice en dehors du port, une torpille fit explosion au moment où on la descendait dans un canot torpille, blessant trente hommes de l'équipage.

Le *Theseus* retourna immédiatement à Malte et débarqua les blessés qui furent transportés à l'hôpital. Deux hommes ont eu les jambes arrachées ; un homme a déjà succombé aux suites de ses blessures.

Envoi de tentes pour les troupes françaises

Toulon, 25 mars. — Le port de Toulon vient de recevoir l'ordre d'expédier à Marseille pour être envoyé en Crète, 600 tentes destinées au au corps d'occupation. C'est-à-dire avec troupes d'infanterie de marine et aux compagnies d'embarquement de la division Pothier.

Conseil de Cabinet

Paris, 18 mars.— Les ministres se sont réunis ce matin en Conseil de Cabinet, au ministère de l'agriculture, sous la présidence de M. Méline, ministre de l'agriculture.

Le budget

Le Conseil a examiné les modifications apportées par le Sénat au projet de budget de 1897, voté par la Chambre.

La situation en Orient

M. Hanotaux a mis ses collègues au courant de la situation en Orient.

Le haut commandement

Le général Billot a entretenu le Conseil de la question sur le haut commandement.

Soudan et Dahomey

M. André Lebon a annoncé au Conseil que la mission Foulon, partie de Konakry-Kondougou, et celle partie de Kotonou, remontant au Dahomey, ont fait leur jonction vers la mi-février à Tibga, sur la frontière Est. du Mossi.

Le *Gourma* tout entier s'est placé sous la protectorat français.

A la suite du concours prêté au sultan par nos missions pour la répression de quelques troubles locaux, un poste a été établi à Sati.

L'ensemble de ces opérations a établi le contact définitif entre le Soudan français et la colonie du Dahomey.

Triple exécution capitale EN ALGÉRIE

Alger, 25 mars. — Trois indigènes Ali-ben-Makloul, Ali-ben-Belkacem et Ben-Ojidel, condamnés à mort pour assassinat d'une famille près de *Djelfa, ont été conduits la nuit dernière*, dans le prison de la localité, pour être fusillés ce matin.

Réveillés à cinq heures du matin, les trois condamnés sont restés impassibles et ce n'est que sur le lieu de l'exécution que Djidel a montré quelque terreur. Quarante voleurs indigènes, deux par tribu, avaient été amenés de la prison pour assister à l'exécution.

La foule composée principalement d'indigènes était très nombreuse elle, s'est écoulée indifférente.

Il n'y avait pas eu d'exécution à Djelfa depuis 1869.

Etat grave du Czarewitch

Alger, 25 mars. — L'état de santé du czarewitch, arrivé ici le 18 mars, s'est aggravé.

Contrairement à ce qu'il faisait lors de son précédent voyage, le czarewitch n'a pas quitté le bord de son yacht depuis son arrivée, bien *que le temps soit magnifique*.

Le grand-duc Nicolas, grand-oncle du czarewitch, arrivera dimanche.

Les médecins-avorteurs

Paris, 25 mars. — L'audience est ouverte à midi et quart. Le premier témoin entendu est le docteur Charrins, qui atteste le désintéressement du docteur de la Jarrige, qui n'a jamais cherché à exploiter une découverte très utile qu'il a faite pour les maladies de poitrine.

Le docteur Rousseau et le docteur Vallon témoignent dans des termes analogues en faveur du docteur de la Jarrige.

M. Jacquemart, inspecteur de l'enseignement technique au ministère du commerce, cousin de Mme de la Jarrige, dit : Je connais le docteur depuis 1870, époque à laquelle il s'est établi à Beaume-la-Rolande ; il y acquit de suite l'estime de tous. Le témoin cite des cas de désintéressement très grand.

Le docteur de la Jarrige avait entrepris d'élever six nouveaux et c'est ce qui le décida à venir à Montreuil. Il les a encore à sa charge et il les a élevés dignement avec l'aide de sa sainte femme. C'est cet homme si loyal, si chevaleresque, qui aurait commis un crime abominable pour un petit gain problématique ? C'est impossible. Il sortira d'ici la tête haute avec l'estime de tous ceux qui l'ont connu.

M. Perrier, membre de l'Institut, professeur au Muséum. J'ai été le confrère du docteur de Lajarrige. Je ne l'ai jamais perdu de vue, j'ai pour lui estime et affection. Je l'ai toujours vu, malgré sa situation modeste, venir au secours de tous ceux qui étaient dans la misère. Il a été le bienfaiteur de beaucoup de ses compatriotes. Je connais une foule de pauvres qui ont été soignés gratuitement par lui.

Le docteur d'Arsonval ne pouvant venir à l'audience, M. le président donne lecture de sa déposition écrite. Il rend hommage à la bonté, au désintéressement, à la générosité de Lajarrige qu'il croit incapable du moindre acte blâmable.

A la demande de Me Demange on entend un témoin cité à la requête du docteur Boisleux qui est obligé de quitter Paris. Il est maître tailleur dans un régiment de dragons. Il dit que sa femme a été soignée par les deux docteurs et guérie radicalement malgré la situation désespérée où elle était. Elle se porte à merveille maintenant.

M. de Lamberie employé à la préfecture de la Seine :

La Jarrige est incapable commettre un crime c'est inconcevable même tout son passé.

Plusieurs témoins viennent apporter la meilleure attestation en faveur du docteur La Jarrige. Ils représentent cet homme comme l'homme le meilleur et le plus désintéressé.

Plusieurs d'entre eux mettent une grande chaleur dans leur déposition et paraissent heureux d'apporter à la justice leurs attestations. Ces témoins appartiennent un peu à toutes les professions. Il y a des propriétaires, des photographes, des violonistes, des charbonniers, etc.

L'audition des témoins à la requête de la requête du docteur de la Jarrige est terminée.

L'audience est suspendue.

A la reprise, on entend le témoin à décharge cité à la requête du docteur Boisleux.

A citer notamment la déposition du docteur Progey :

« Je connais le docteur Boisleux depuis trois ans environ. Il a découvert le premier le microbe de l'infection puerpérale. C'est un savant un honnête homme obligeant, modeste et timide incapable de soutenir une longue discussion. Il a commis une erreur, mais quel chirurgien peut se dire à l'abri d'une erreur. Il y a 30 ans, le chirurgien Pasteur a commis une erreur femme enceinte de 9 mois. Il croyait simplement à une tumeur. Le nom de Boisleux est synonyme de philhantrophie, de loyauté. Boisleux, je vous conserve toutes mes amitiés. »

Quelques applaudissements se font entendre au fond de l'auditoire. Le docteur Boisleux pleure en entendant le bien que les témoins disent de lui.

L'audience est levée à trois heures faute de témoins. Il en reste cependant une cinquantaine à entendre.

Cette audition aura lieu demain vendredi.

NOUVELLES ETRANGÈRES

Les Élections en Autriche

Vienne, 25 mars. — Les élections sont terminées. Voici comment se répartissent approximativement les 425 élus :

68 Polonais dont 6 membres du groupe Stojalowski et 3 du parti populaire ; 69 Tchèques, dont 59 jeunes Tchèques, 19 Italiens, 16 Slovènes, 13 Serbo-Croates, 11 Ruthènes, 6 Roumains, 46 libéraux allemands, 46 nationaux allemands dont 4 membres du groupe Schoenerer, 44 chrétiens-conservateurs allemands, 38 socialistes chrétiens, 28 terriens libéraux, 22 terriens conservateurs, 3 terriens du centre, 16 socialistes.

Les Grèves en Février 1897

L'*Office du travail* a compté, en février 1897, 26 grèves ouvrières ; 2 conditions de patrons boulangers ayant pour but l'établissement de la taxe, et 1 coalition de cochers de place organisée pour protester contre un nouveau règlement municipal.

Il n'est pas tenu compte de ces conditions dans les calculs et les résultats indiqués ci-dessous.

Il y avait eu 36 grèves en février 1896 et la moyenne pour ce même mois au cours des 4 années 1893, 1894, 1895 et 1896 est de 31.

Ces grèves sont dues, celle des tisseurs de Cholet et celle des maçons d'Evian, n'ont affecté qu'un seul établissement.

Le nombre connu de grévistes pour 25 d'entre elles est de 2.500. Il s'était élevé à 9.547 en février 1896.

L'industrie la plus éprouvée a été celle des textiles dans laquelle il a été signalé 12 grèves, soit près de la moitié du total obtenu pendant ce mois. Viennent ensuite les métaux, 4 grèves, les mines, 3 grèves et les typographes, 2 grèves.

Une seule, enfin, dans les professions suivantes : carrosserie, ébénisterie, fabrication d'ouvrages en matières, maçons, ruilliers, ouvriers de marine.